

Compte-rendu de la COP sectorielle « Activité économique – Industrie » 7 mars 2024

La COP sectorielle « activité économique – industrie » est une déclinaison de la COP départementale qui s'est tenue le 19 janvier 2024 en préfecture.

Déroulé

- ✓ Introduction de Madame le Préfet et de Monsieur Noël QUIPOURT, directeur de la DDETS-PP de l'Allier : rappel des enjeux et mise en place de la COP sectorielle "activité économique - industrie"
- ✓ Échanges libres à partir des résultats d'un questionnaire qui a été réalisé sur place
- ✓ Présentation des dispositifs d'accompagnement à la transition écologique : Loriane VIALLET (BPI) et Thierry BOUTET (CCI Allier)
- ✓ Définition d'un plan d'actions au niveau de la COP

Propos introductifs et rappel du calendrier de la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique

Le 25 septembre 2023 : le Président de la République annonce la feuille de route du gouvernement en matière de transition écologique

29 septembre 2023 : la circulaire « Mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique » prévoit l'organisation de la COP régionale en 4 étapes :

1/ établir un diagnostic partagé du territoire

2/ conduire un débat

3/ partager à l'échelle des territoires infrarégionaux

4/ établir une feuille de route régionale à horizon 2030

21 décembre 2023 : lancement de la COP Auvergne Rhône Alpes

19 janvier 2024 : lancement de la COP départementale

30 janvier 2024 : installation de la COP sectorielle « Mobilité Transports »

7 mars 2024 : installation de la COP sectorielle « Activité économique – Industrie »

L'objectif principal de cette COP territoriale est de mobiliser et d'acculturer toutes les parties prenantes locales: les entreprises industrielles, les autorités locales et les organisations de la société civile, pour collaborer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la promotion d'une transition vers des modes de production et de consommation plus durables.

Il s'agit donc de trouver des actions concrètes, même si toutes les réponses ne sont pas encore connues.

A noter le risque de perte de compétitivité des entreprises européennes et notamment françaises avec l'arrivée du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Ce nouvel instrument réglementaire européen vise à soumettre les produits importés dans le territoire douanier de l'Union Européenne à une tarification du carbone équivalente à celle appliquée aux industriels européens fabriquant ces produits. L'objectif premier de ce dispositif est de lutter contre les fuites de carbone dans un contexte de renforcement de l'ambition climatique au niveau européen.

Le MACF s'appliquera, dans un premier temps, uniquement à certaines marchandises (acier, ciment, aluminium, engrais azotés, hydrogène). Ces secteurs représentent, en cumulé, environ la moitié des émissions industrielles dans l'UE.

L'objectif affiché de la Commission est d'élargir progressivement ce périmètre de marchandises à d'autres secteurs de l'industrie, notamment le raffinage et la chimie.

Autre directive européenne : la CSRD. Applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier. L'objectif de cette directive est d'encourager le développement durable des entreprises et d'identifier celles qui sont disciplinées en la matière. Les informations récoltées permettront de mieux évaluer l'impact de l'entreprise et de son activité sur l'environnement. Elle concerne les grandes entreprises et les PME cotées en bourse.

Au niveau de notre territoire :

- enjeu important dans l'Allier où près de 16% de l'emploi est industriel (plus élevé qu'au niveau régional et national)
- importance des industries de la métallurgie et de l'agroalimentaire
- les émissions de GES sont plus importantes sur les 3 arrondissements mais sont quand même très diffusées au niveau du département
- constat que la baisse des GES est trop lente par rapport aux objectifs d'où l'installation de COP régionales et départementales afin de mettre en place des actions effectives.

1ers résultats du questionnaire

Un questionnaire sous la forme « forms office » avec QR code a été soumis aux participants de la COP.

Quelques résultats notables :

- Pour l'activité de l'entreprise, la transition écologique est une opportunité à 16% et une nécessité à 18%,
- Les meilleurs leviers pour accompagner la transition écologique sont représentés à 19% par les aides financières, à 19% par l'engagement des branches professionnelles et sont à 14% liés à la réglementation publique,
- Les entreprises et structures présentes ont répondu à 93% s'être engagées au sujet de la transition écologique et à 60% s'être engagées dans une démarche RSE,
- 87% des personnes interrogées communiquent auprès de leurs collaborateurs/salariés sur leurs engagements relatifs à la transition écologique,

- 60% ont répondu avoir mesuré les impacts de la transition écologique sur les métiers de leur entreprise.
- Les besoins exprimés des entreprises concernent à 19% les aides financières, à 18% les aides techniques (ex montage de dossiers), à 18% également les formations adaptées à l'entreprise et à 14% l'acculturation sur le sujet de la transition.

Ce questionnaire sera diffusé plus largement aux entreprises via notre réseau de partenaires.

Les résultats seront exploités et une restitution vous sera faite lors d'une prochaine rencontre.

Présentation des dispositifs d'accompagnement à la transition écologique

Les présentations de BPI et de la CCI sont jointes à ce compte-rendu.

Echanges/informations:

J DEVILLE (Meth'Allier): creuser sur le fait que la méthanisation est un axe de travail et une solution pour la fourniture d'énergie. Nous avons 13 méthaniseurs dans l'Allier.

JF LIABOEUF (Vichy Communauté): actuellement il y a une poussée forte de l'installation de panneaux photovoltaïques fabriqués en Asie, ce qui va à l'encontre des objectifs de réduction des émissions de GES. Ne faut-il pas attendre une production de panneaux européenne ?

JP GIRAUD (Moulins Communauté): problème lié à l'électricité créée par le photovoltaïque: capacité insuffisante (difficulté pour le réinjecter), nos réseaux électriques ne sont pas adaptés dans l'Allier; ce qui est une situation nationale.

S CARRERE-GEE (Banque de France): le Comité de Financement de la Transition écologique a confié à la Banque de France la définition d'un mécanisme national d'indicateur climat des entreprises. Elle mettra à disposition des entreprises un indicateur climat d'ici 2 ou 3 ans. Cet indicateur mesurera l'exposition des entreprises aux risques climatiques. Ce qui leur permettra de se positionner par rapport à une trajectoire cible de décarbonation de leur secteur. L'indicateur prendra également en compte les risques physiques par rapport à leur secteur d'activité (ex phénomènes météo) et enfin mesurera la maturité des dirigeants des entreprises par rapport aux enjeux de la transition écologique.

E COURNEZ (CEN): l'ancrage territorial des entreprises peut se faire à plusieurs niveaux: stockage de carbone dans les milieux naturels (ex replanter des arbres), préservation de la forêt ancienne et des prairies, restauration de tourbières. Les actions en faveur de la biodiversité entrent dans l'engagement RSE des entreprises.

P BOUGEROLLES (ARAE): ouverture de l'AAP du Conseil régional ARA en faveur des exploitations agricoles et des TPE/PME pour le désamiantage des toitures (sous conditions de solariser tout ou partie de la toiture). Attention, il s'agit d'une petite ligne de crédits qui va durer 10 jours !

Comme tous les AAP ou AMI, il faut avoir un projet prêt et des devis à jour pour répondre au plus vite.

L COLOMBANI (Transalpes Composite) salue l'organisation de cette COP et souhaite une démarche proactive des services de l'Etat pour la diffusion des informations et la présentation des nombreux dispositifs.

Conclusion et plan d'actions

Quelques pistes :

- organisation d'un évènement avec grands témoins et débats qui permettront l'acculturation du plus grand nombre sur le sujet de la transition écologique (à l'instar de ce qui a été fait à Vichy sur le thème de la décarbonation de l'industrie /Vichy Co Développement, CCI ARAE ou à Moulins autour de l'eau et, de la COP mobilités /DDT ...)
- création d'un espace dédié sur le site internet des services de l'Etat où les diverses productions, notes, brèves seront publiées et où seront relayés des liens vers des Think tank tels que la Fabrique de l'industrie et des webinaires utiles pour investiguer le sujet
- création d'une adresse mail afin de laisser la possibilité à tous de faire part de demandes, réflexions, suggestions ...
- les résultats du sondage élargi permettront d'alimenter la réflexion afin d'affiner les attentes/besoins des entreprises en vue de la mise en œuvre de solutions concrètes

Ce compte-rendu n'est pas exhaustif. Il complète les supports diffusés qui sont transmis aux participants.